

Contacts utiles près de chez vous :

Nom prénom/
Nom association

- adresse
- numéro de téléphone
- adresse mail

Nom prénom/
Nom association

- adresse
- numéro de téléphone
- adresse mail

Nom prénom/
Nom association

- adresse
- numéro de téléphone
- adresse mail

Nom prénom/
Nom association

- adresse
- numéro de téléphone
- adresse mail

Pour en savoir plus sur l'aide
d'urgence pour les victimes
de violences conjugales :



caf.fr



msa.fr



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES
ET LES HOMMES
ET DE LA LUTTE CONTRE
LES DISCRIMINATIONS

Liberté
Égalité
Fraternité

« GRÂCE À ELLE JE L'AI ENFIN QUITTÉ »

L'aide d'urgence
pour les victimes
de violences
conjugales :

pour faire face aux
premières dépenses
et organiser votre
départ



toutes
et tous
égaux



santé
famille
retraite
services

Qui peut bénéficier de l'aide ?

Toute personne attestant être victime de violences au sein de son couple :



Mariée, pacsée, en concubinage ou déjà séparée



Résident de manière stable et régulière en France



Femme ou homme



Avec ou sans enfant



Allocataire ou non

Quel est le montant de l'aide ?



Le montant de l'aide dépend de votre situation :



Ressources



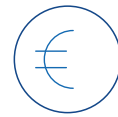
Composition familiale

Estimez le montant de votre aide grâce aux simulateurs disponibles sur **caf.fr** et **msa.fr**.

Comment l'aide est-elle versée ?

L'aide est versée en une seule fois, dans un délai de 3 à 5 jours.

Elle peut être attribuée sous la forme :



D'une aide non remboursable (don)

Ou d'un prêt sans intérêt

La nature de votre aide est précisée lors de la simulation du montant.

Comment faire la demande ?

La demande se fait :



En ligne sur **caf.fr** ou **msa.fr**



Ou directement auprès de votre Caf ou de votre MSA



Vous devez obligatoirement fournir un document officiel attestant de violences au sein du couple, datant de moins de 12 mois :

Une ordonnance de protection du juge aux affaires familiales

Une plainte (procès-verbal ou récépissé de dépôt de plainte)

Ou un signalement adressé au procureur de la République